



Conseil régional

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013
Rapport n° CR 114-13
Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Logement
Investissement
Chapitre 905 - Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat – Logement
Programme « Développement du parc locatif social »
Action « Aide à la création de logements locatifs très sociaux »

L'action est abondée de 9,181 M€ en AP et de 4,7 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur l'action « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », programme « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », sous-fonction 57 « Sécurité », chapitre 905 « Aménagement des territoires », Annexe 16 « Sécurité ».

Exposé des motifs :

La situation du marché locatif est particulièrement tendue en Île-de-France, et notamment dans le parc social avec près de 450.000 demandes en attente et des délais d'attribution compris généralement entre 7 et 8 ans. L'action de la Région est tout à fait essentielle pour pallier au désengagement de nombreuses collectivités et au tassement du marché immobilier.

A l'inverse, la Région n'a pas vocation à contribuer à l'extension de la vidéosurveillance dans les transports en commun, érigée comme élément déterminant de la sécurisation des transports sans qu'aucune évaluation crédible n'ait pu en attester l'utilité.

Etant donné le cadre budgétaire contraint et la nécessité de prioriser l'action régionale, il est donc proposé un redéploiement de l'action « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun » vers l'action « Aide à la création de logements très sociaux » à hauteur de 9,181 M€ en AP et de 4,7 M€ en CP.

Mounir Satouri